

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 juillet 2021

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50000 € : 12 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 100000 € : 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 200000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 200001 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 100 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société SAINT GEORGES IMMOBILIER, Sarl au capital de 7700 € € - Siège social : 52 Grande Rue - RCS AUXERRE n° 434444287 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 000.018.682 délivrée par la CCI d'Auxerre
Garant : GALIAN, 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS